



## Jour 1 : 26 juin 2019

### Module 1: Diagnostic du système de protection sociale (Système d'identification pour la protection sociale)

#### *L'importance des systèmes d'identification pour les dispositifs de protection sociale*

La capacité d'identifier les bénéficiaires est fondamentale pour les programmes de protection sociale afin d'assurer l'accès aux droits, le bon fonctionnement du système de prestation et la durabilité des programmes. Tant au niveau national qu'au niveau des programmes, des systèmes d'identification solides augmentent l'efficacité de l'ensemble du système de protection sociale et la transférabilité des prestations. Pourtant, souvent, c'est la population la plus pauvre qui ne dispose pas de la carte d'identification. Dans ces cas, il faut trouver d'autres mécanismes pour la vérification de l'identité et de l'admissibilité des bénéficiaires, qui peuvent être soit des mécanismes propres au programme, ou des registres intégrés pour tenir des dossiers sur les bénéficiaires qui accèdent à divers programmes. Les avantages des systèmes intégrés doivent être mis en balance avec les risques, en particulier en ce qui concerne la réglementation de l'accès aux données et la protection de la vie privée, de la confidentialité des données mais aussi le risque d'exclusion.

#### *Les différentes méthodologies des systèmes d'identification pour les systèmes de protection sociale*

Il existe de nombreux choix différents en ce qui concerne la méthodologie et la technologie de réalisation d'un système d'identification, que ce soit pour les programmes de protection sociale ou pour les systèmes d'identification de base en général. Les personnes peuvent être identifiées en fonction de quelque chose qu'elles possèdent (carte, certificat de naissance ou jeton), qu'elles connaissent (numéro d'identification personnel [NIP] ou mot de passe), qu'elles sont (biométrie) ou qu'elles sont connues (par les autres membres de la communauté). De nombreux systèmes combinent deux ou plusieurs de ces méthodes d'identification pour rendre le système plus robuste.

#### *Les différentes cartes d'identité*

Souvent, une carte d'identité est émise pour faciliter le processus d'authentification, c'est-à-dire le processus de vérifier qu'une personne est celle qu'elle prétend être. Il existe une grande variété de cartes (carte d'identité standard en papier ou avec photo, code à barres, carte à rayures, carte à puce, etc.) qui diffèrent en termes de coûts, de capacité de stockage des données, de sécurité, de besoins en infrastructure, etc. Chaque méthode d'authentification a des implications différents en ce qui concerne le coût, l'exactitude, la simplicité d'utilisation, les droits et la dignité des bénéficiaires et la fiabilité de la technologie, qui doivent être soigneusement pesés les uns par rapport aux autres pour déterminer le processus d'authentification approprié dans chaque pays.



### Critère A : Couverture et accessibilité

Aux fins du présent outil, l'accessibilité d'un système d'identification est évaluée en analysant i) la **couverture** du système d'identification, ii) la mesure dans laquelle le système garantit **l'inclusion**, y compris des groupes vulnérables de la population qui sont difficiles à atteindre et iii) la **pertinence** des dispositions en place visant à surmonter les obstacles à l'accès.

### Critère B : Robustesse du système et de son information

Un système d'identification est considéré comme robuste s'il assure i) **l'unicité**, c'est-à-dire que chaque personne ne peut s'enregistrer qu'une seule fois, ii) **la sécurité** concernant le mode d'identification et iii) **l'authentification** fiable et effective.

### Critère C : Coûts

Le coût est souvent un facteur clé dans la décision du type de système d'identification à appliquer. Les considérations relatives aux coûts comprennent i) infrastructure et matériaux, et iii) le coût de fonctionnement et d'entretien.

### Critère D : Cohérence, interopérabilité et intégration

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure les identificateurs utilisés dans le système de protection sociale sont fondés sur une approche i) cohérente et intégrée qui ii) maximise la facilité d'utilisation et l'efficacité tout en iii) minimisant les erreurs, le mauvais usage des données et la fraude.

### Critère E : Gouvernance et respect des droits et de la dignité

Ce critère comprend les aspects suivants : la bonne gouvernance, la capacité institutionnelle, le respect des droits et de la dignité.

Pour évaluer le système d'identification selon ces critères, la collecte des informations et données est organisée par les domaines clés suivants :

- Renseignements généraux du contexte pays, le système de protection sociale et la portée et les objectifs de l'évaluation
- Le cadre national des systèmes d'identification (lois, politiques, structure institutionnelle)
- Enregistrement de l'état civil
- Système national d'identification
- Autres systèmes d'identification existants